



## Requalification de la rue d'Hardillière – RD 12

### Réunion publique

7 MARS 2023



#### Maître d'Ouvrage :

##### Commune de Saint Leu D'Esserent

Mairie – 14 place de la Mairie – 60340 SAINT LEU D'ESSERENT

Tél : 03 44 56 87 80 – Fax 03 44 56 77 21

Email : [st.secretariat@saintleudesserent.fr](mailto:st.secretariat@saintleudesserent.fr)

#### Maître d'œuvre mandataire :

##### AREA Sarl

1 rue des Fondateurs - ZAC des Entrepôts – 02200 SOISSONS

Tél : 03 23 53 02 28 – Fax : 03 23 59 46 65 – E-mail : [areospace@wanadoo.fr](mailto:areospace@wanadoo.fr)

Site internet : [www.area-sarl.fr](http://www.area-sarl.fr)



REUNION PUBLIQUE

DU 7 MARS 2023



- 1. Introduction et rappel des problématiques à prendre en compte (réunion publique du 4/02/2020)**
- 2. Problématiques à prendre en compte**
- 3. Les solutions techniques retenues**
- 4. Les différents acteurs, le planning des travaux**
- 5. Impact des travaux sur votre quotidien**

# 1. INTRODUCTION

La municipalité de Saint Leu d'Esserent démarrera début avril 2023 le début de la requalification de la **rue d'Hardillière**.

**Cet axe constitue l'une des entrées nord de la ville.**

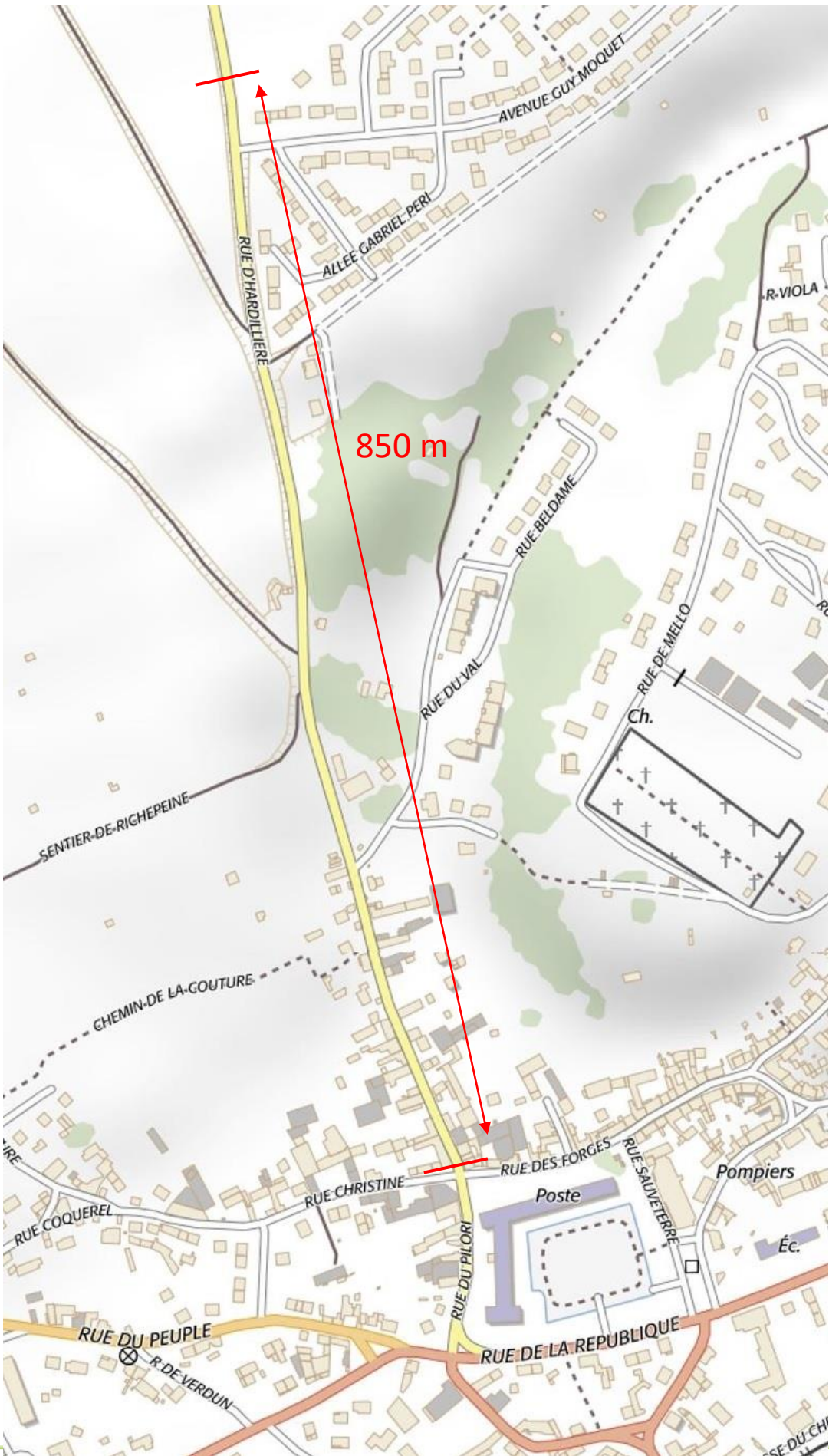
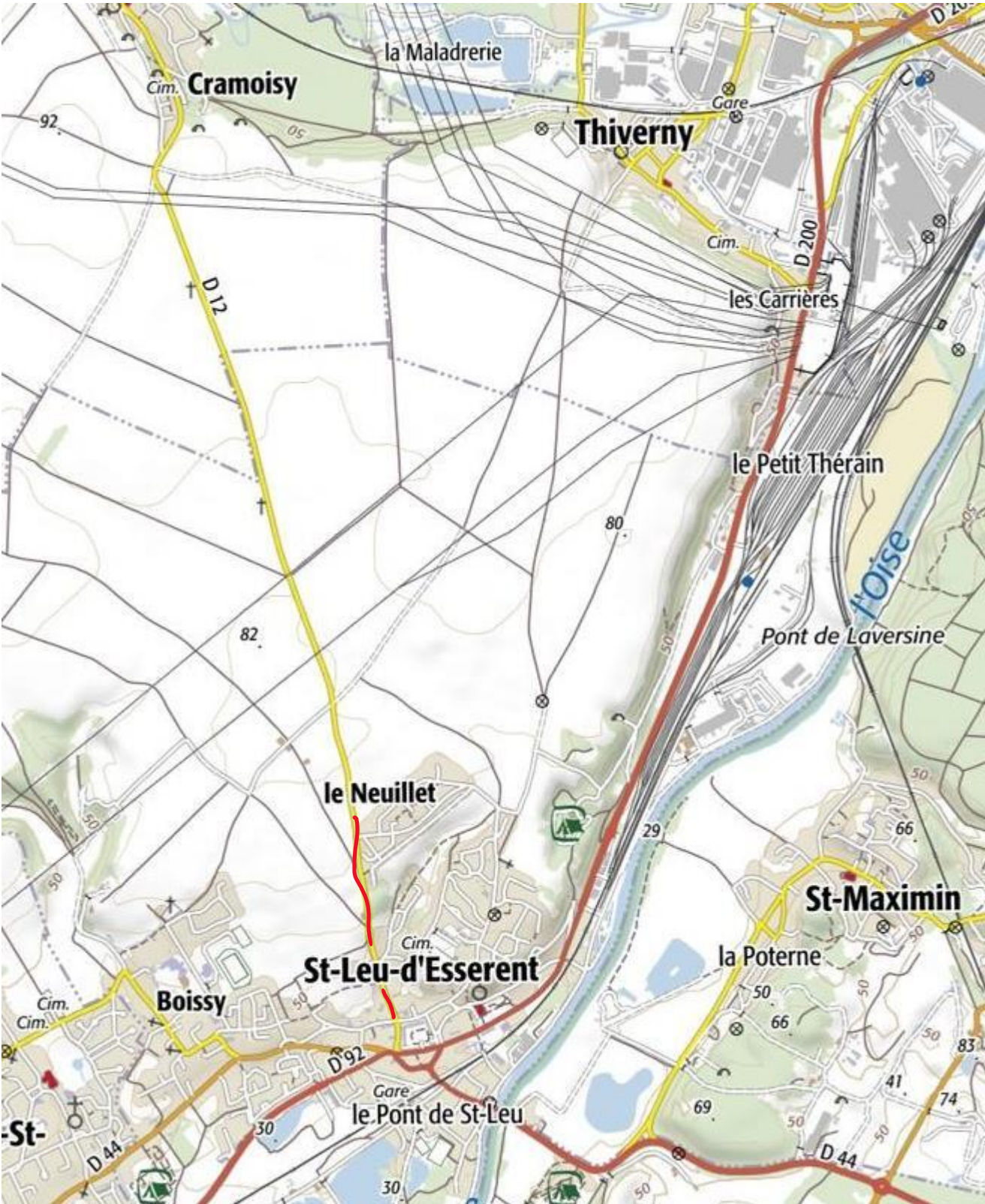
Cette rue étant une **route départementale (RD 12)**, la rénovation se réalisera **conjointement avec le Conseil Départemental de l'Oise**.

Afin de s'appuyer sur une meilleure connaissance du terrain et de proposer des **aménagements adaptés à tous les usagers de cette rue**, une étude de sécurité routière a été réalisée en septembre 2019 par le cabinet ISR. Elle a été présentée en février 2020 lors d'un conseil municipal durant lequel les riverains ont été conviés.

Cette présentation vise à dresser :

- **Les solutions techniques retenues et répondant aux objectifs de la municipalité et aux exigences du Conseil Départemental de l'Oise**
- **La présentation des différents acteurs qui œuvreront sur la RD 12** (plusieurs maîtres d'ouvrage avec chacun leur compétence propre et donc plusieurs entreprises)
- **Le planning des travaux et les impacts sur votre quotidien**



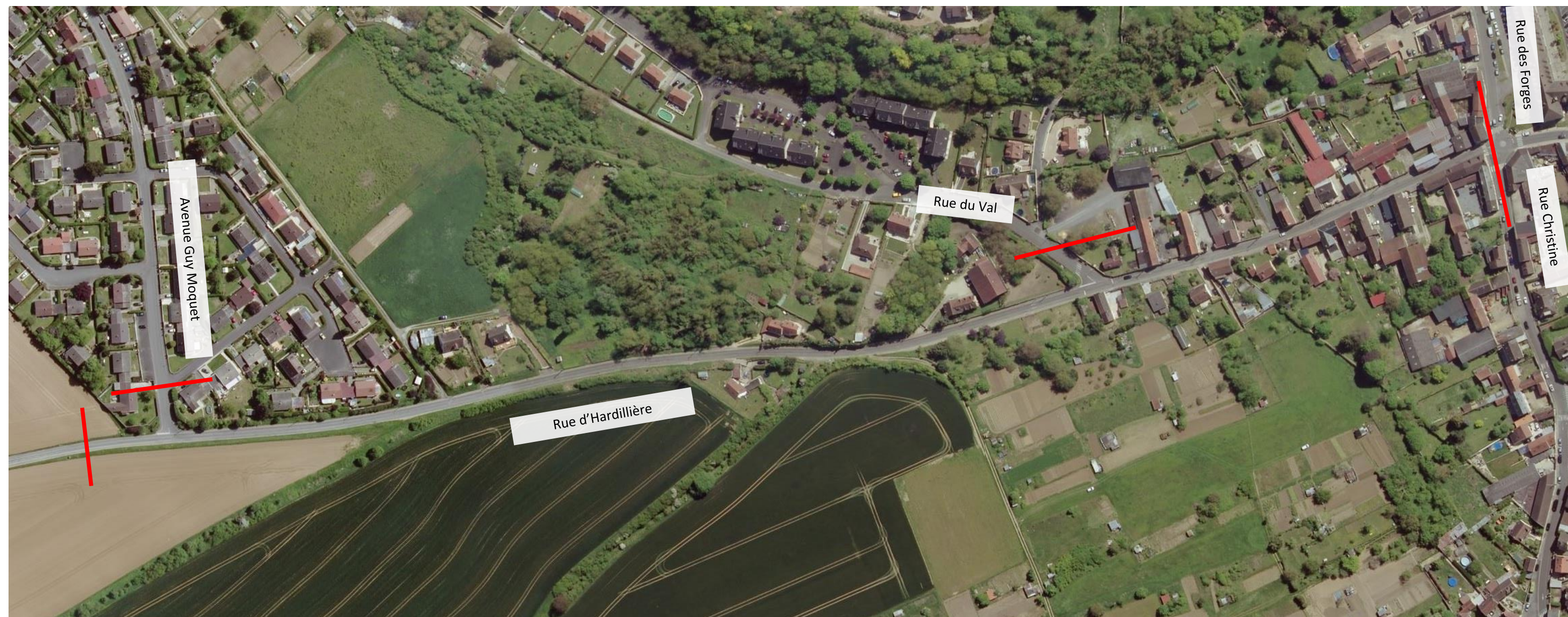




L'étude de requalification de la rue d'Hardillière s'étend **depuis le panneau d'entrée d'agglomération jusqu'au carrefour avec les rues de Forges et Christine.**

Afin d'avoir un impact réel sur la sécurité routière, il est nécessaire d'avoir une **réflexion globale sur toute la rue.**

L'étude de sécurité routière faite par ISR, entre la rue du Val et la rue des Forges, renforce cette nécessité de réflexion globale.





# 1. INTRODUCTION

## Quelques rappels de l'étude ISR

### Synthèse des observations vidéos – carrefour avec la rue des Forges :

- Croisement de poids lourds très difficile.
- Faute de trottoir, les piétons circulent sur la chaussée.



### Synthèse des observations vidéos – carrefour avec la rue du Val :

- Carrefour à trois « Stop » compliquant la compréhension de la branche prioritaire.
- Stop « glissé » par une partie des véhicules légers, poids-lourds, bus et quelques deux-roues.
- Trajectoires coupées





### Synthèse des observations vidéos – caméra embarquée :

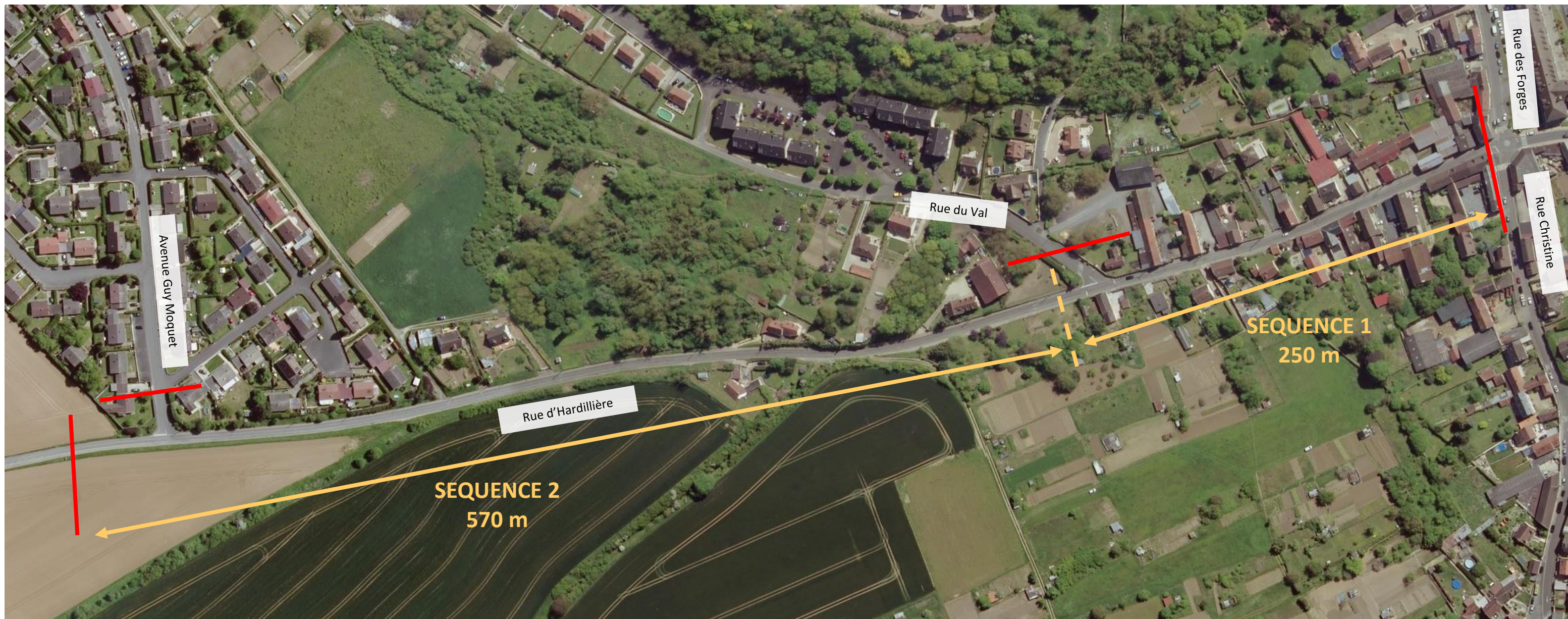
- Croisements PL/VL mais aussi avec les bus et engins agricoles, très difficiles.
- Faute de trottoir, les piétons circulent sur la chaussée (aux passages les plus étroits).
- Stationnements gênant à cheval sur le trottoir.
- Obstacle sur les trottoirs : poteaux béton, signalisation verticale, bacs de ramassage des ordures ménagères.





Sur tout le linéaire de la rue d'Hardillière, environ 820 m, deux séquences se distinguent :

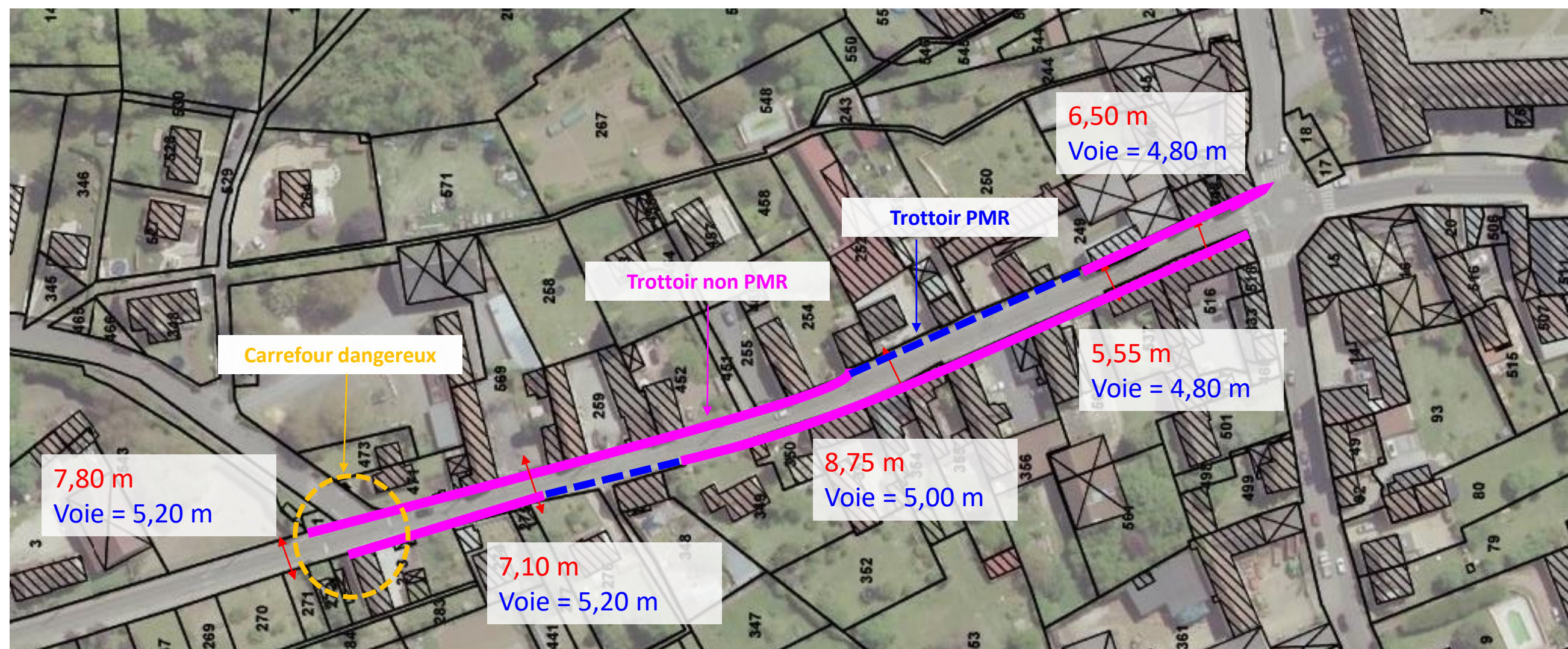
- **Séquence 1** : depuis le centre ville jusqu'à la rue du Val (250 m), secteur caractérisé par une urbanisation dense et organisée en front bâti autour d'un espace public peu large. Secteur de l'étude de sécurité routière d'ISR.
- **Séquence 2** : depuis la rue du Val jusqu'au panneau d'entrée d'agglomération (570 m), secteur caractérisé par une urbanisation « isolée », espace public plus verdoyant avec d'importants talus végétalisés donnant une impression de couloir, d'entonnoir.





### SEQUENCE 1

- Séquence sur **250 ml**, depuis le carrefour avec la rue des Forges jusqu'à la rue du Val.
- Partie de la rue avec une **urbanisation dense**. Construction en **front bâti**.
- **Faible emprise cadastrale** du domaine public : varie entre **5,55 m et 8,75 m** au plus large.
- **Largeur de la chaussée** comprise entre 4,80 m et 5,20 m rendant **difficile le croisement** de deux véhicules. Le stationnement anarchique sur le trottoir accentue cette difficulté. Ici, la route départementale est réduite à sa largeur minimum.
- La vitesse réglementaire est respectée mais la configuration des lieux : rue étroite bordée d'habitations et absence de trottoir ponctuellement, transmet un **sentiment de grande vitesse et d'insécurité**.
- Comme le montre l'étude de sécurité routière, le régime de priorité au carrefour avec la rue du Val (3 STOP) n'est pas forcément bien compris.





### SEQUENCE 1

- Trottoir de largeur très variable, de 0,35 m à 2,65 m. Absence de continuité piétonne aux normes PMR.
- **Obstacles sur accotements obligeant les piétons à emprunter la chaussée** : avancée de bâtiment, poteaux des réseaux aériens, signalisation verticale, bacs d'ordures ménagères ...)
- Nuisances sonores observées dues au « cloisonnement » de la rue et au trafic journalier

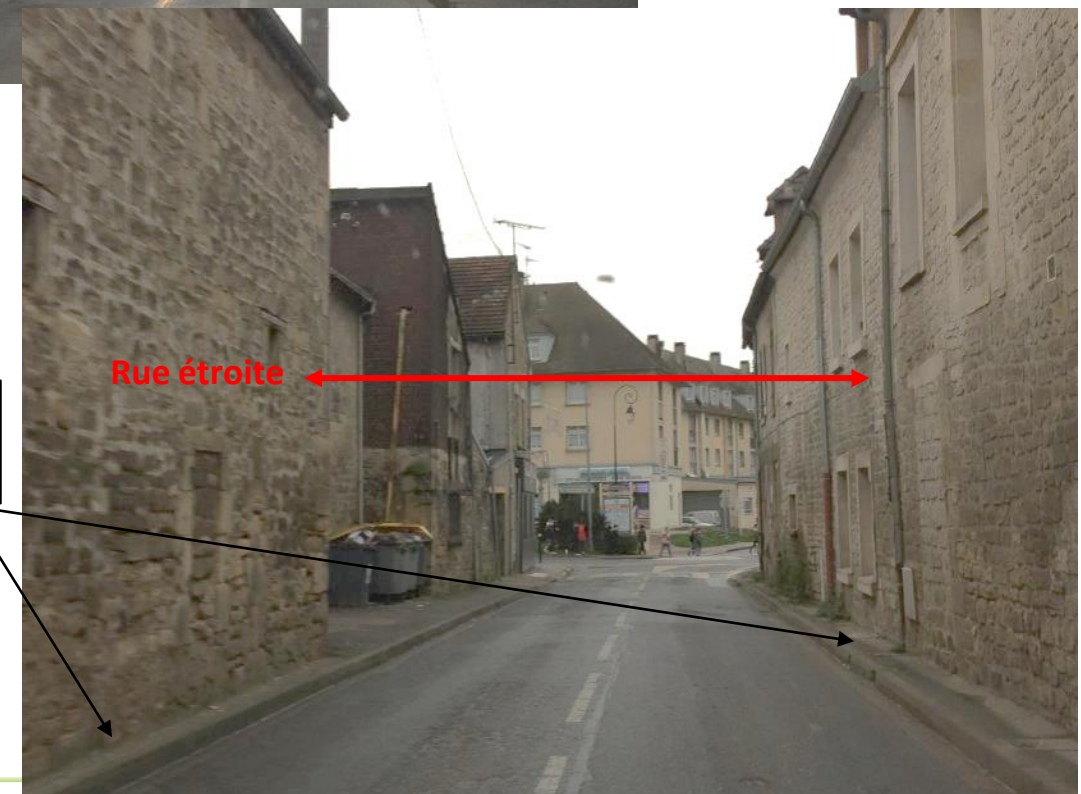


Réseaux aériens

Signalisation verticale



Absence de continuité  
Piétonne aux normes PMR

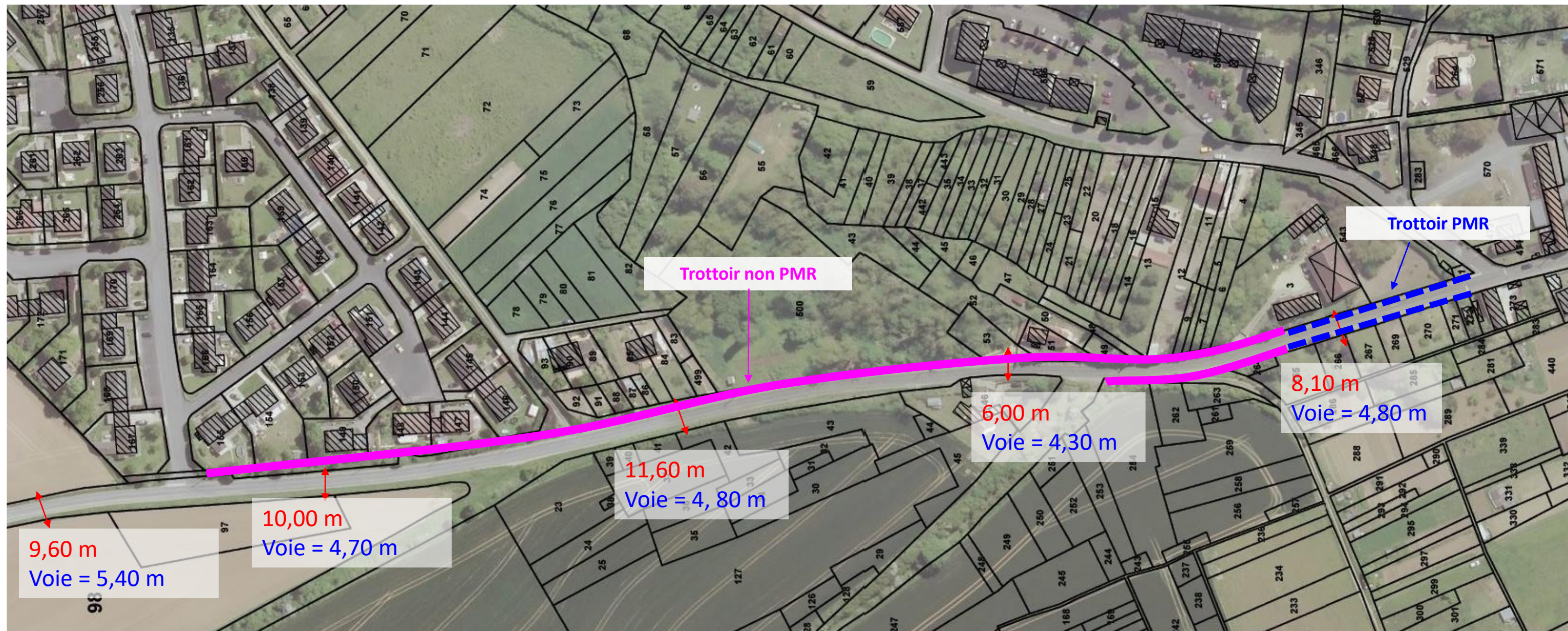


Rue étroite



### SEQUENCE 2

- Séquence sur 570 ml, depuis le panneau d'entrée d'agglomération jusqu'à la rue du Val
- Cette voie permet de rejoindre Saint-Vaast-lès-Mello, Cires-lès-Mello sans passer par Montataire.
- Juste après le panneau d'entrée d'agglomération, accès au quartier résidentiel Le Neuillet.
- Emprise cadastrale du domaine public restreint et une chaussée de route départementale réduite à son minimum de largeur.





### SEQUENCE 2

- Trottoir existant sur tout une rive de la rue, depuis l'avenue Guy Moquet, non conforme à la norme PMR en terme de largeur de passage.
- Trottoirs ponctuellement encombrés par les poteaux des réseaux aériens, par la signalisation verticale ou par les bacs de ramassage des ordures ménagères.
- Traversées piétonnes non conformes à la norme PMR.





### Vie locale

- Présence d'une boulangerie à l'angle avec la rue des Forges. Livraison de la boulangerie dans la rue d'Hardillière bloquant ponctuellement une voie de circulation

- Transports scolaires

- Trafic betteravier de novembre à décembre
- Trafic agricole, champ à l'entrée de la ville
- Trafic pour alimenter le méthaniseur





## 2. PROBLEMATIQUES A PRENDRE EN COMPTE

### Insécurité routière

- Vitesses observées au dessus de la limitation réglementaire (50km/h)
- Vitesses conformes à la réglementation mais inadaptées à la configuration des lieux (chaussée étroite, absence de trottoir, effet de « couloir »)
- Règles de priorité aux carrefours non respectées
- Trajectoires coupées aux intersections
- Croisement de véhicules très difficiles

### Nuisances sonores

- Vitesses excessives
- Effet caisse de résonance dû à l'urbanisation en front bâti et une emprise du domaine public étroite

### Continuité piétonne

- Absence de trottoir répondant aux normes PMR et « continue » sur l'ensemble de la rue, du fait de l'emprise cadastrale du domaine public.
- Traversées piétonnes non conformes à la norme PMR
- Obstacles sur trottoir : signalisation verticale, poteaux de support pour les réseaux aériens, bacs de ramassage des ordures ménagères.

### Manque de stationnement

- Absence de places de stationnement matérialisées.
- Stationnement à cheval sur les trottoirs obligeant les piétons à circuler sur la chaussée.



### Insécurité routière

- Faire respecter les limitations de vitesses réglementaires par les biais des aménagements de voirie ponctuels sur l'ensemble de la rue d'Hardillière depuis le panneau d'entrée d'agglomération.
- Adapter la limitation de vitesse en fonction de la partie de la rue traversée
- Gestion du flux de poids-lourds et engins agricoles

### Nuisances sonores

- Réduction de la vitesse réglementaire dans la zone plus « étroite »
- Modification de la structure de chaussée afin d'absorber les ondes sonores

### Continuité piétonne

- Création d'une continuité piétonne répondant aux normes PMR sur l'ensemble de la rue
- Mise aux normes et création de nouvelles traversées piétonnes
- Libérer les trottoirs des obstacles qui peuvent être supprimés.

### Manque de stationnement

- Matérialisation de places de stationnement en dehors des circulations piétonnes.



Les contraintes du site vues précédemment nous limiteront dans les possibilités d'aménagements (largeur du domaine public, typologie d'urbanisation, trafic poids lourd inévitable...).

De ce fait, les exigences et besoins de chaque usagers ne pourront être totalement honorés.

| Usagers locaux          | Autres usagers               |
|-------------------------|------------------------------|
| Riverains               |                              |
| Piétons et cyclistes    |                              |
| Véhicules légers locaux |                              |
| Agriculteurs locaux     |                              |
| Transports locaux       |                              |
|                         | Véhicules légers de passages |
|                         | Poids-lourds                 |
|                         | Betteraviers                 |



La rue d’Hardillière est une **route départementale de 3<sup>ème</sup> catégorie** (trafic journalier compris entre 2000 et 7000 véh./jour).

Le conseil départemental, en plus d’un soutien financier aux travers de subventions, apporte au collectivité une aide technique sur le choix des aménagements dépendant de la catégorie de la RD et de la configuration du site, afin d’améliorer la sécurité routière.

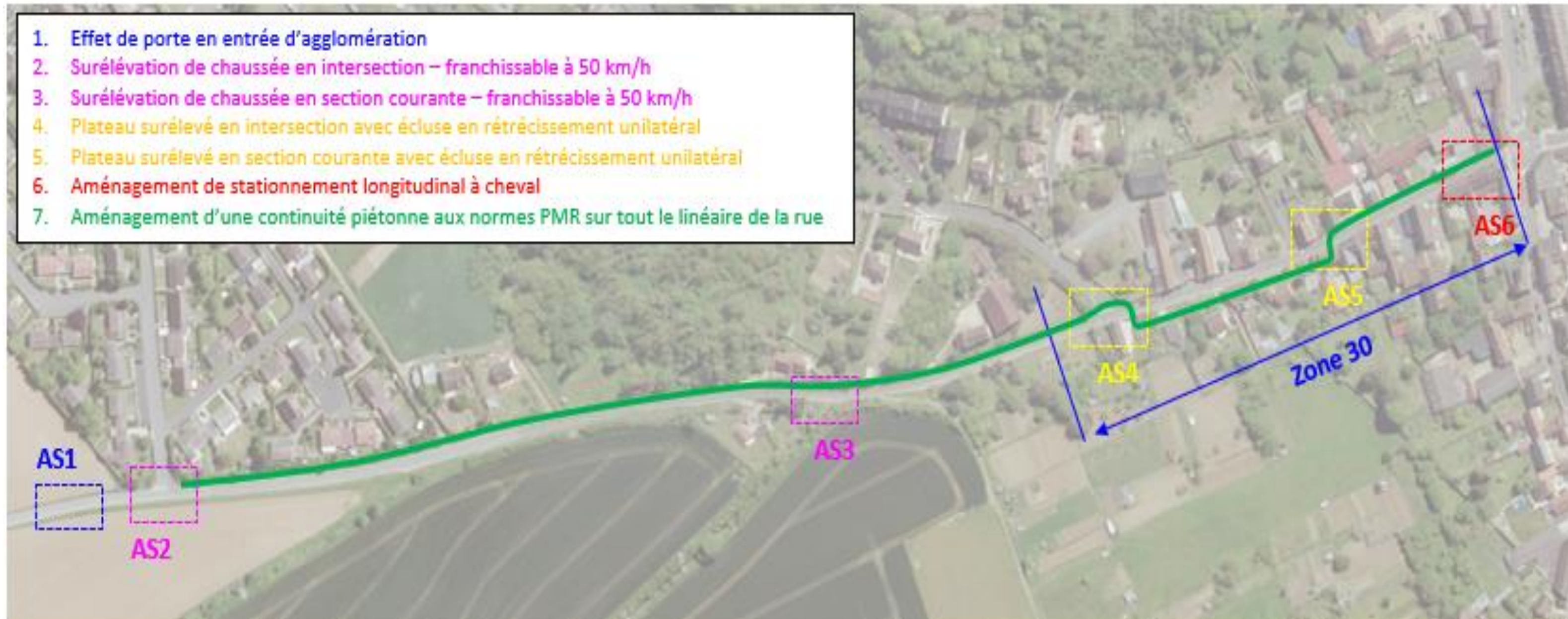
Ci-dessous, les aménagements possibles et leurs faisabilité sur une RD de 3<sup>ème</sup> catégorie :

| Aménagements                                                                        | Faisabilité sur une RD de 3 <sup>ème</sup> catégorie |          |             |       | RD 12<br>Rue d’hardillière                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|----------|-------------|-------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                     | Recommandé                                           | Possible | Déconseillé | Exclu |                                                                                                    |
| Effets de porte en entrée d’agglomération                                           |                                                      |          |             |       |                                                                                                    |
| Réduction de la largeur de la chaussée                                              |                                                      |          |             |       | Ici, la chaussée existante est déjà réduite à une largeur inférieure à ce que recommande le CD 60. |
| Plateaux surélevés : en section courante, en carrefour, en prolongement de trottoir |                                                      |          |             |       |                                                                                                    |
| Ralentisseurs de type dos d’âne et trapézoïdal                                      |                                                      |          |             |       |                                                                                                    |
| Coussins berlinois, surélévations partielles et cassis                              |                                                      |          |             |       |                                                                                                    |
| Chicanes symétriques avec îlots                                                     |                                                      |          |             |       | La largeur du domaine public ne nous le permet pas.                                                |
| Chicanes asymétriques, simple ou doubles, avec ou sans îlots                        |                                                      |          |             |       | La largeur du domaine public ne nous le permet pas.                                                |
| Ecluses simples ou doubles, latérales ou axiales                                    |                                                      |          |             |       | Possible pour assurer une continuité.                                                              |
| Giratoires moyens, grands et compacts                                               |                                                      |          |             |       | La largeur du domaine public ne nous le permet pas.                                                |
| Mini-giratoires                                                                     |                                                      |          |             |       | La largeur du domaine public ne nous le permet pas.                                                |
| Carrefours à feux                                                                   |                                                      |          |             |       | Non adapté au contexte et aux flux.                                                                |
| Feux piétons ou asservis à la vitesse                                               |                                                      |          |             |       |                                                                                                    |
| Carrefours plans sans feux                                                          |                                                      |          |             |       |                                                                                                    |
| Stops                                                                               |                                                      |          |             |       |                                                                                                    |
| Aires piétonnes                                                                     |                                                      |          |             |       |                                                                                                    |
| Zones de rencontre                                                                  |                                                      |          |             |       |                                                                                                    |
| Zone 30                                                                             |                                                      |          |             |       |                                                                                                    |

Extrait du Guide des Aménagements de sécurité en agglomération, du Département de l’Oise.



1. Effet de porte en entrée d'agglomération
2. Surélévation de chaussée en intersection – franchissable à 50 km/h
3. Surélévation de chaussée en section courante – franchissable à 50 km/h
4. Plateau surélevé en intersection avec écluse en rétrécissement unilatéral
5. Plateau surélevé en section courante avec écluse en rétrécissement unilatéral
6. Aménagement de stationnement longitudinal à cheval
7. Aménagement d'une continuité piétonne aux normes PMR sur tout le linéaire de la rue





### 3. SOLUTIONS TECHNIQUES RETENUES

### Une idée d'un rendu d'effet de porte

C'est un aménagement d'entrée d'agglomération qui vise à marquer **visuellement** la transition entre l'espace hors agglomération et l'agglomération.

Il se caractérise par l'aménagement paysagé des accotements complétés parfois par un revêtement de chaussée différent et la pose de borduration.

Cet aménagement incite l'automobiliste à adapter sa vitesse à la configuration du lieu.





### 3. SOLUTIONS TECHNIQUES RETENUES

### Une idée du rendu d'un plateau surélevé

Un plateau surélevé est une surélévation complète de la chaussée. Ses caractéristiques dimensionnelles (longueur, hauteur, pente des rampants....) font l'objet de recommandations du CERTU.

Un plateau surélevé peut être implanté en section courante comme en intersection.

Son objectif est de faire ralentir tous les automobilistes quel que soit le type de véhicule et l'intensité du trafic.

**En section courante, le plateau vise à éviter la reprise de vitesse des conducteurs et/ou sécuriser des points singuliers (traversée pitonne, rétrécissement de chaussée...).**

**En intersection, il permet aux usagers d'adapter leur vitesse et de mieux appréhender les règles de priorités rencontrées.**





### 3. SOLUTIONS TECHNIQUES RETENUES

Bien qu'exclu par le CD60 pour des raisons d'efficacité limitée aux périodes de trafic important (matin et fin d'après-midi dans notre cas), la réduction de chaussée envisagée ici n'a pas pour vocation première la réduction de vitesse mais la **sécurisation du flux piétonnier**.

Ce type d'aménagement consiste en une réduction ponctuelle de la chaussée, limitant alors le passage d'un seul véhicule à la fois. Il peut s'agir d'un **rétrécissement latéral** ou d'un **rétrécissement axial**.

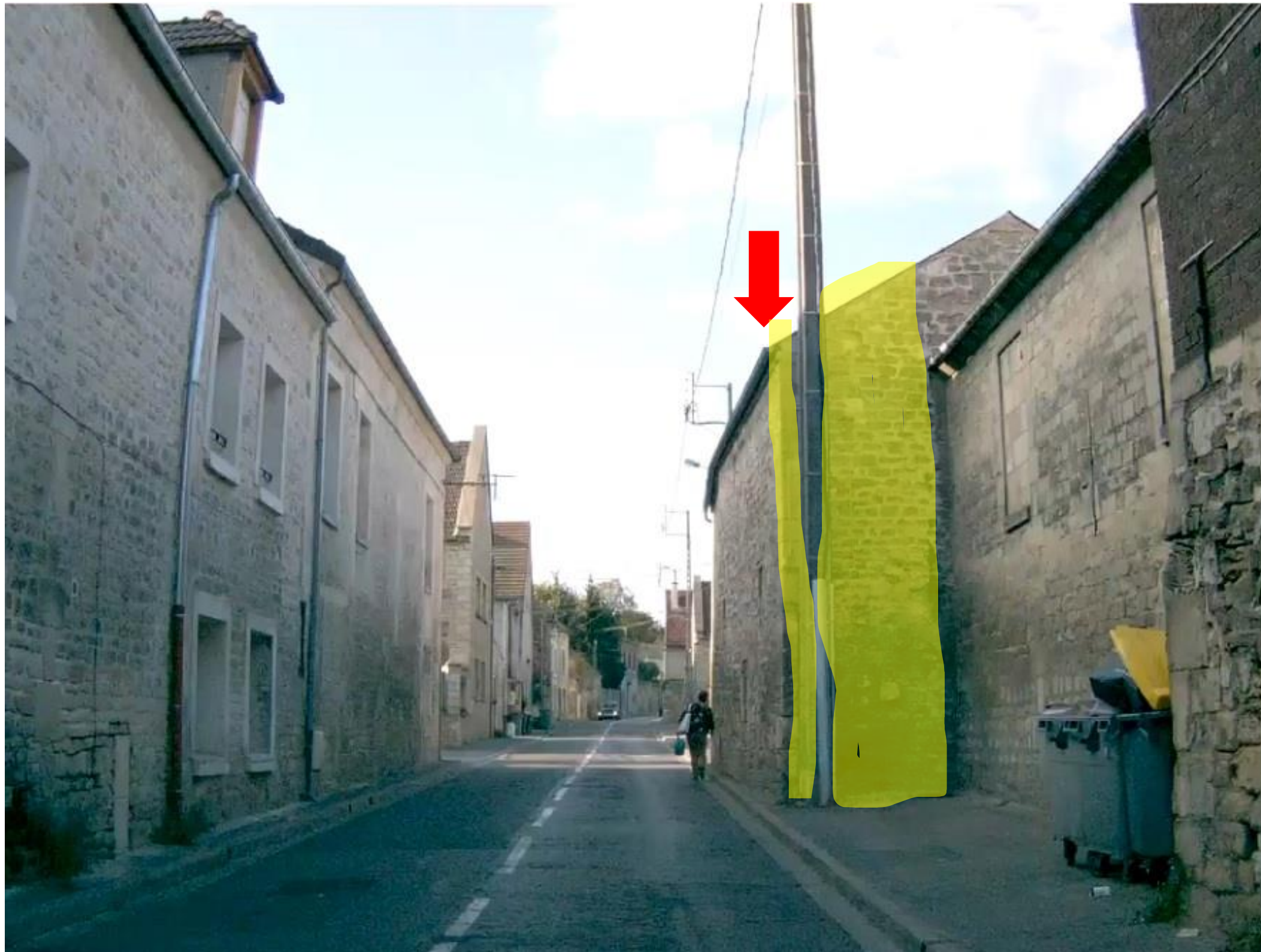
Les caractéristiques dimensionnelles et les conditions d'implantation des réductions ponctuelles de chaussée font l'objet de recommandations du CERTU.

### Une idée de la réduction de chaussée et continuité piétonne





Déconstruction de l'avancée de la grange et remise en alignement pour dégager de l'emprise publique complémentaire





## 4. LES DIFFERENTS ACTEURS, LES PHASES ET LES PLANNINGS DES TRAVAUX

La requalification de la totalité de la rue d’Hardillière représente donc un chantier conséquent et difficile pour les raisons suivantes

- Linéaire et statut de la rue : 850 m de long, route départementale de 3<sup>ème</sup> catégorie (3 000 véhicules/jour) **constituant un axe principal d’entrée ou de sortie de St Leu**
- **Plusieurs acteurs et maîtres d’ouvrage avec chacun leur compétence**



Compétence  
Aménagements sécuritaires  
Accotements,  
Eclairage public



Compétence  
Eau potable,  
Eaux usées,  
Eaux pluviales



Compétence  
Route départemental

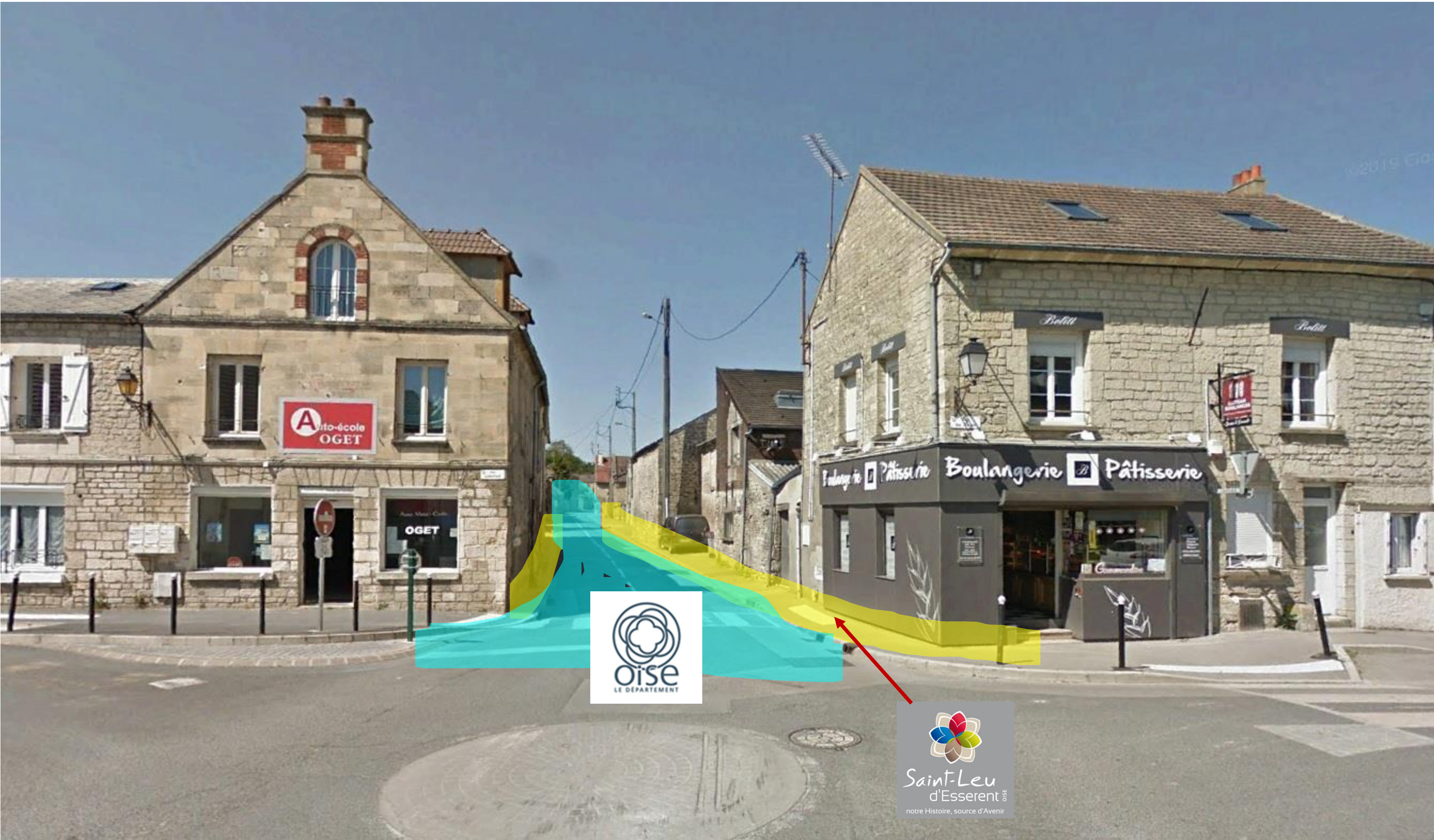
### Autres intervenants : les concessionnaires des réseaux

**SUEZ** Pour les raccordements des canalisations d’eau potable

**Enedis, GRDF, Orange** Pour le dévoiement des réseaux en encorbellement sur la grange



# 4. LES DIFFERENTS ACTEURS, LES PHASES ET LES PLANNINGS DES TRAVAUX





## 4. LES DIFFERENTS ACTEURS, LES PHASES ET LES PLANNINGS DES TRAVAUX

### ➤ Plusieurs types de travaux à coordonner

- **Travaux de réfection d'assainissement par la société BARRIQUAND**
  - Majoritairement des travaux de chemisage sur le réseau EU (avec un réseau souvent en axe de chaussée)
  - quelques travaux de reprise de casse réseaux
- **Travaux de réfection de l'eau potable par le groupement d'entreprises SADE / TPIP**
  - Basculement de 36 branchements d'eau potable sur la conduite la plus récente afin d'abandonner la plus ancienne
  - Changement de vannes, reprise ponctuelle de canalisation
- **Travaux de voirie pour la partie aménagements de sécurité et accotements par EUROVIA**
- **Travaux de voirie pour la reprise du corps de chaussée de la Départementale – entreprise non connue à cette heure**

### ➤ Par un seul maître d'œuvre et pilote du chantier : cabinet AREA

### ➤ Avec l'aide d'un coordonnateur sécurité



## 4. LES DIFFERENTS ACTEURS, LES PHASES ET LES PLANNINGS DES TRAVAUX

### ➤ 2 à 3 Phases de travaux

- **PHASE 1      AVRIL A JUIN 2023**

- ACSO      Travaux eau potable, eaux usées, eaux pluviales
- Ville de St Leu      Démolition de la grange
- Ville de St Leu      Aménagements sécuritaires depuis la rue du Val jusqu'à l'entrée de la commune côté avenue Guy Moquet
- Ville de St Leu      Requalification du trottoir sur ce secteur

- **PHASE 2      PRINTEMPS 2024**

- Ville de St Leu      Aménagement de la zone 30 (partie basse) comprenant accotements et fin des aménagements sécuritaires
- CD60      Reprise possible (à confirmer) du corps de chaussée et du tapis d'enrobé par le Département entre le mini giratoire Piloni / Forges et la rue du Val

- **PHASE 3      2025 – DATE NON CONNUE**

- CD60      Reprise du corps de chaussée et du tapis d'enrobé par le Département (la totalité ou le reste suivant la décision du département pour l'accompagnement des travaux de la ville en 2024)



## 4. LES DIFFERENTS ACTEURS, LES PHASES ET LES PLANNINGS DES TRAVAUX

1. Effet de porte en entrée d'agglomération
2. Surélévation de chaussée en intersection – franchissable à 50 km/h
3. Surélévation de chaussée en section courante – franchissable à 50 km/h
4. Plateau surélevé en intersection avec écluse en rétrécissement unilatéral
5. Plateau surélevé en section courante avec écluse en rétrécissement unilatéral
6. Aménagement de stationnement longitudinal à cheval
7. Aménagement d'une continuité piétonne aux normes PMR sur tout le linéaire de la rue





## 4. LES DIFFERENTS ACTEURS, LES PHASES ET LES PLANNINGS DES TRAVAUX

## ➤ Le planning

## Planning de Pilotage Indice 2 du 24/02/2023

**AREA Sarl - GFR sur la base des Plannings TPIP - BARRIQUAND et EUROVIA**

### Jours fériés et pont

## Vacances scolaires

Travaux achevés

[illegible][illegible]

**LES ENTREPRISES REVERRONT POUR CHAQUE PHASE LES ACCES DES RIVERAINS DE LA RUE DU VAL ET CEUX DU BAS DE LA RUE D'HARDILLIERE**



## 5. IMPACT DES TRAVAUX SUR VOTRE QUOTIDIEN

### ➤ LES DEVIATIONS

- Celles pour les usagers de la RD12
- Celles pour les agriculteurs
- Celles pour les riverains rue du Val, rue d'Hardillières et avenue Guy Moquet



## 5. IMPACT DES TRAVAUX SUR VOTRE QUOTIDIEN

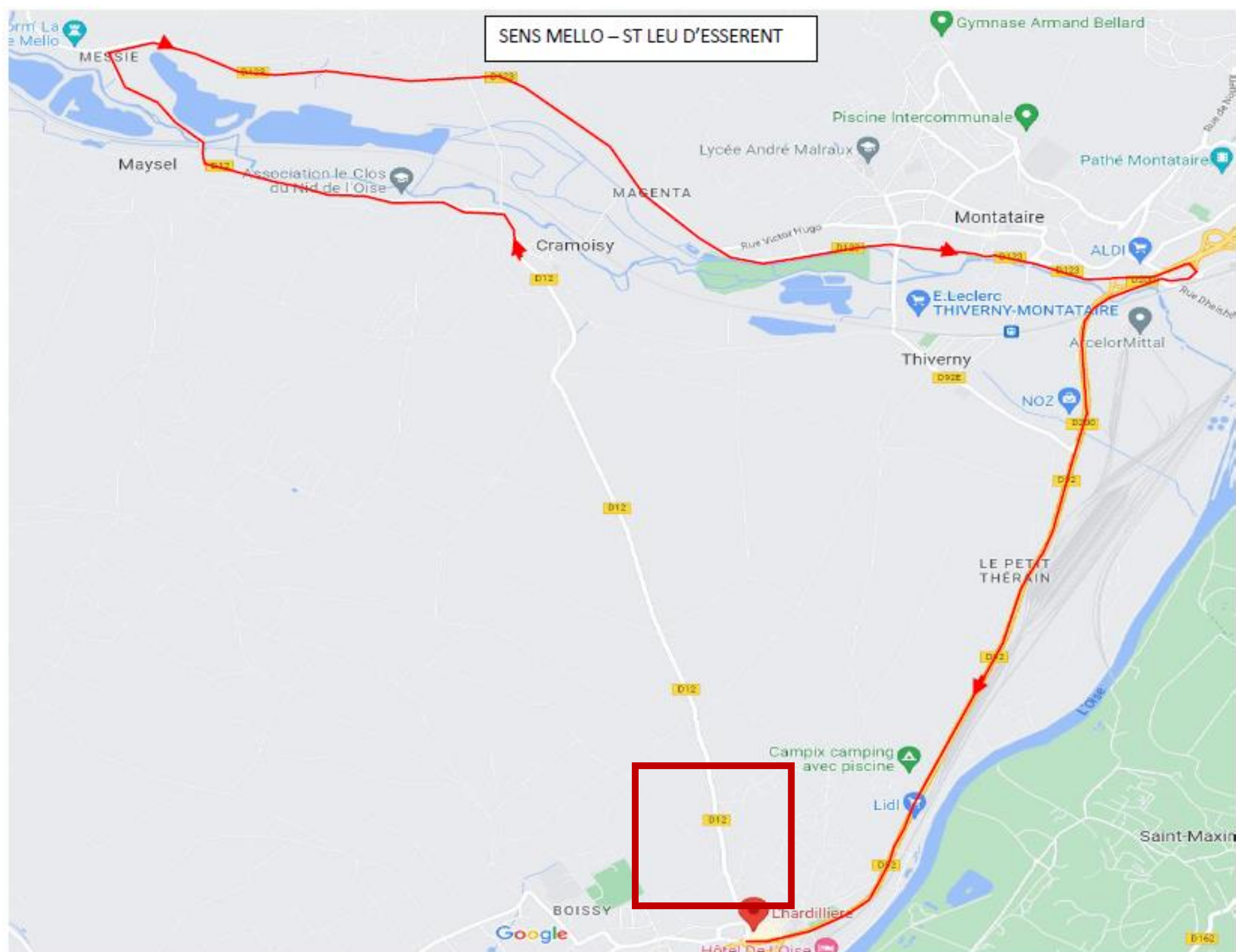
- Celles pour les usagers de la RD12 – sens St Leu - Cramoisy





## 5. IMPACT DES TRAVAUX SUR VOTRE QUOTIDIEN

- Celles pour les usagers de la RD12 – sens Cramoisy - St Leu





# 5. IMPACT DES TRAVAUX SUR VOTRE QUOTIDIEN

➤ Celles pour les agriculteurs





## 5. IMPACT DES TRAVAUX SUR VOTRE QUOTIDIEN

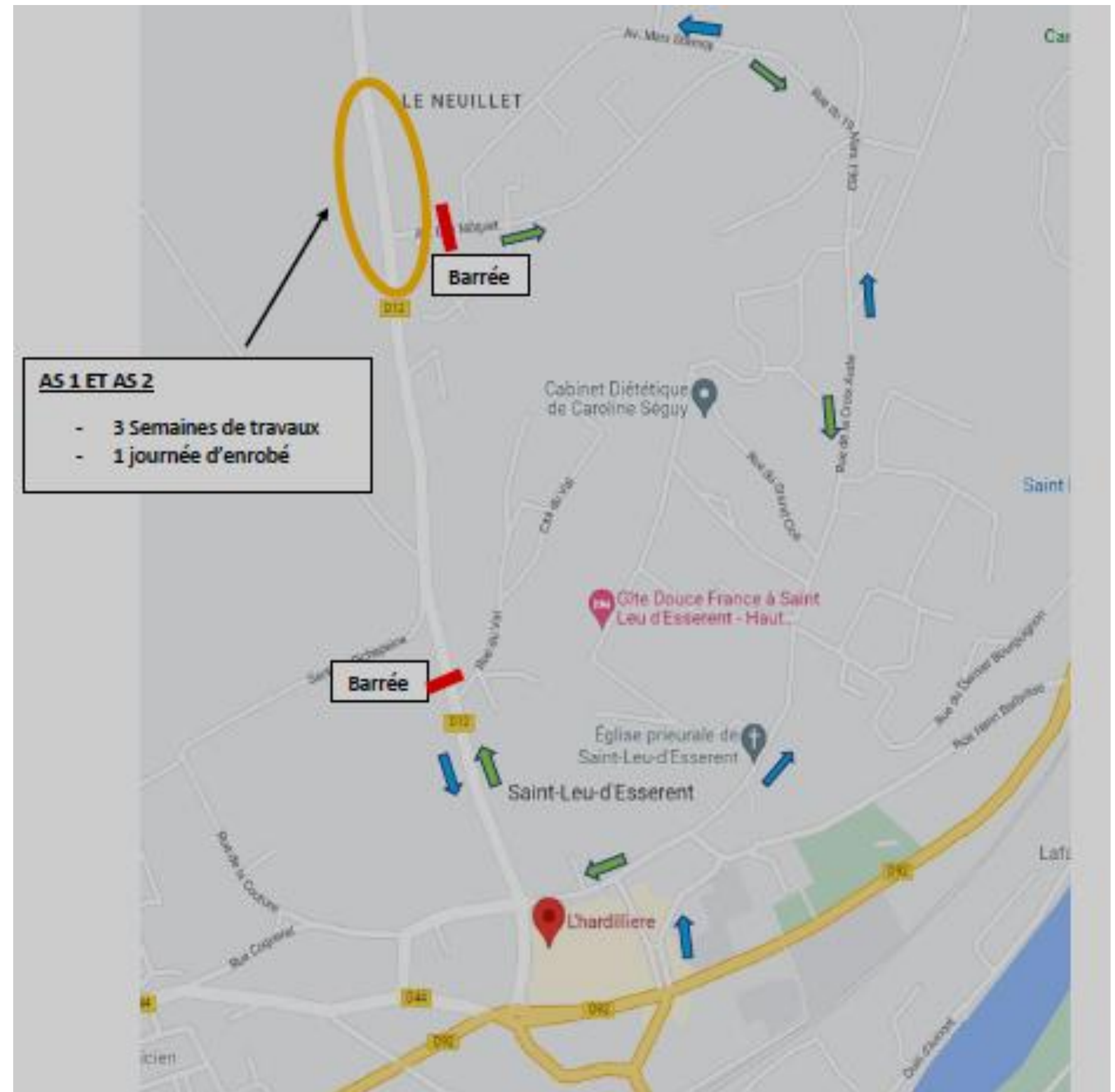
- Celles pour les riverains rue du Val, rue d'Hardillières et avenue Guy Moquet

### Exemple pour une phase de travaux

Sortie des riverains de l'avenue Guy Moquet et  
Ceux des autres rues par les rues

- Du 19 mars 1962
- De la Croix Aude

Pour les autres phases, une information sera  
Fait à l'avancement des ateliers pour bien  
Gérer les consignes en cas d'avance ou de  
Retard





## 5. IMPACT DES TRAVAUX SUR VOTRE QUOTIDIEN

### ➤ GESTION DES TRANSPORTS

- Concertation avec l'ACSO, la Région des Hauts de France en cours dans la mesure où les cars ne pourront pas passer dans la rue d'Hardillière



## 5. IMPACT DES TRAVAUX SUR VOTRE QUOTIDIEN

### ➤ GESTION DE LA COLLECTE DES DECHETS

- Passage porte à porte possible en dehors des horaires de chantier
- Concertation en cours avec l'ACSO suivant les phases du chantier (créations possibles de points de collecte aux extrémités du chantier)



# Merci de votre attention.

Notre passion, concevoir pour améliorer votre cadre de vie

